

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-NEUF NOVEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 13 novembre 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Jérémy ALLAIN, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Claudine AILLET donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Jean-Luc BARBO, Jean-Luc COUELLAN, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Éric MOISAN, Nicole POULAIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Christophe ROBIN

**Délibération n°2024-164**

Membres en exercice : 19    Présents : 10    Absents : 9    Pouvoirs : 1

|                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES<br/>PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGE DE LA POTERIE (LAMBALLE-ARMOR)<br/>CONVENTION AVEC LE SDAEP – 2025-2027 - MISE EN ŒUVRE D'UNE ANIMATION AGRICOLE</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Dans le cadre de ses missions de sécurisation et diversification des ressources en eau du département, le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP) a pour projet d'exploiter un forage existant situé à proximité du château d'eau de la Poterie, sur la commune de Lamballe-Armor, pour une production d'eau potable estimée à 130 000 m<sup>3</sup> par an.

Conformément à la réglementation en vigueur, un Périmètre de Protection de Captage (PPC) doit être mis en place. Il concernera une surface totale de 61 hectares. Ce périmètre de protection de captage est situé sur le bassin versant du Gouëssant, couvert par le Contrat Territorial de la baie de Saint-Brieuc (2022-2024), et par le Plan de Lutte contre les Algues vertes (PLAV), « Baie 2027 ».

Lamballe Terre & Mer est maître d'ouvrage des actions agricoles visant à lutter contre les produits phytosanitaires sur les bassins versants du Gouëssant-Flora-Islet, dans le cadre de ce Contrat Territorial. Par ailleurs, elle réalise les diagnostics agro-environnementaux du dispositif « Zone Soumise à Contraintes Environnementales » (ZSCE), mis en œuvre par l'Etat dans cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV). Ce volet vise à réduire les fuites d'azote en optimisant les pratiques culturales, mais aussi en restaurant les espaces stratégiques (espaces tampons) que sont les zones humides, les bords de cours d'eau ou les talus bocagers.

Le SDAEP souhaite, en lien avec ses propres objectifs et ceux du Contrat Territorial de bassin versant,

accompagner les exploitants agricoles concernés par le périmètre de protection, en confiant les missions suivantes à Lamballe Terre & Mer :

- Promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agroforesterie, gestion raisonnée des intrants, désherbage mécanique, etc.),
- Accompagnement technique des agriculteurs pour la réduction des intrants chimiques,
- Mise en œuvre d'aménagements de protection des cours d'eau le cas échéant et de préservation de la biodiversité (maillage bocager)
- Actions de sensibilisation et de formation auprès des exploitants agricoles du périmètre.

La convention sera signée pour 3 années (2025-2027), afin d'atteindre l'échéance du programme Baie 2027.

Le coût estimé pour 2025 est de 12 000 €, décomposé comme suit :

- 5 000 € représentant 0,1 Equivalent Temps Plein (ETP) à Lamballe Terre & Mer (sur la base du salaire chargé),
- 7 000 € TTC de recours à prestataires pour du conseil agronomique ou la réalisation d'actions techniques directement auprès des exploitants agricoles.

Lamballe Terre & Mer pourra obtenir 70% de subventions auprès de l'Agence de l'eau, de la Région et du Département (estimation sur la base du Contrat territorial 2022-2024). Le reste à charge non subventionné (estimé à 3 600 €) sera supporté par le SDAEP via une refacturation de Lamballe Terre & Mer.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,

Considérant la convention de mise en œuvre de l'animation agricole sur le périmètre de captage de La Poterie (Lamballe-Armor), transmis aux membres du Bureau communautaire,

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE les modalités de ce partenariat avec le SDAEP pour la mise en œuvre d'une animation agricole spécifique sur le périmètre de protection de captage de La Poterie,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

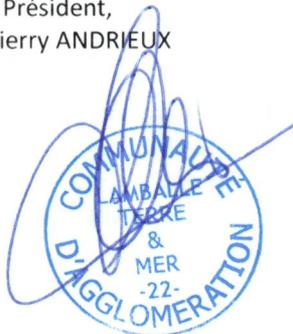
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 26 NOV. 2024

Le Président,  
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

27 NOV. 2024

De la publication le 27 NOV. 2024

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale